

???? La course Paris–Nice traverse Meulan-en-Yvelines le 8 mars : circulation et stationnement réglementés

La commune de **Meulan-en-Yvelines** accueillera le **dimanche 8 mars** le passage de la course cycliste **Paris–Nice**.

Afin d'assurer la sécurité des coureurs, des spectateurs et des riverains, des **mesures temporaires de circulation et de stationnement** seront mises en place sur plusieurs axes de la ville.

Paris-Nice 2026

Plan de la course, stationnement et circulation.

Plan du parcours

Un **plan détaillé des rues impactées** par ces restrictions est disponible en téléchargement dans la rubrique "documents", afin de permettre à chacun d'anticiper au mieux ses déplacements. Vous pourrez retrouver sur ce plan les routes interdites à la circulation ainsi que les secteurs à stationnement restreint.

Circulation interdite

La **circulation des véhicules sera strictement interdite de 14h à 17h** le dimanche 8 mars sur le parcours de la course et les voies y accédant seront en impasse.

La **circulation des véhicules sera restreinte de 11h30 à 18h** le dimanche 8 mars sur le parcours de la course et les voies y accédant seront en impasse.

Durant cette période, aucune entrée ni sortie en véhicule ne sera possible dans les rues concernées.

La circulation piétonne restera possible, sous réserve du respect des consignes de sécurité et des indications données par les forces de l'ordre et les agents mobilisés.

Rues et axes fermés à la circulation seront :

- Avenue des Aulnes
- Rue de Tessancourt (du 36 au 2)
- Rue Albert Jozon
- Boulevard Maurice Bertaux (du 8 au 2)
- Quai Albert Joly
- Place Brigitte Gros
- Rue Gambetta
- Boulevard Adolphe Thiers
- Avenue du Maréchal Joffre
- Chemin d'Evecquemont
- Cote d'Evecquemont

Stationnement interdit

Le stationnement sur la voie publique sera interdit de 00h01 à 18h le dimanche 8 mars sur les voies concernées par le parcours de la course.

Tout véhicule stationné dans ces zones pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

Où stationner son véhicule ?

Plusieurs parkings restent disponibles afin de stationner son véhicule :

- [Place de l'Aubette](#)
- [Quai de l'Arquebuse](#)
- [Place du Vexin](#)
- [Parking de l'aviron](#)
- [Parking de la piscine](#)
- [Île du Fort](#)
- [Square Pierre Dac](#) : en fonction des conditions météorologiques
- [Parking de la gare de Thun le Paradis](#)

Ces parkings seront accessibles le samedi. En revanche, le dimanche, tout véhicule stationné à l'intérieur ne pourra ni circuler ni en sortir pendant toute la durée de la course.

La Ville de Meulan-en-Yvelines remercie les habitants pour leur compréhension et leur coopération.

Infos pratiques

En cas d'urgence nécessitant un accès à l'hôpital, contactez les secours : 18, 15 ou 112.

Document(s)

[Plan Paris-Nice 2026](#)

[Flyer Paris-Nice 2026](#)

Contact

Police Municipale : 01.30.90.41.35

police-accueil@ville-meulan.fr